

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 27 août 2018, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : M. le conseiller Vincent Fortier
Mme la conseillère Caroline Cossette
M. le conseiller Martin Guevremont
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard

Sont absents : Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Joël Boucher

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180827-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 2 juillet 2018
4. Première période de questions des citoyens
5. Dépôt de documents
 - Liste de mouvement du personnel syndiqué – Direction des ressources humaines - Période se terminant le 27 août 2018
 - Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - Juin 2018
 - Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - Juillet 2018
 - Liste des remboursements autorisés de janvier à juin 2018 – Dépenses de recherche et soutien des conseillers
 - Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 30 juin 2018
 - Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 30 juin 2018
 - Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 juillet 2018
 - Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 juillet 2018
6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
 - 6.1. Dossiers du conseil - *Aucun*
 - 6.2. Direction générale - *Aucun*

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.3. Communications - *Aucun*
- 6.4. Ressources humaines - *Aucun*
- 6.5. Finances, approvisionnements et technologies de l'information
 - 6.5.1 Autorisation des dépenses – Juin 2018
 - 6.5.2 Autorisation des dépenses – Juillet 2018
 - 6.5.3 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'audit des rapports financiers de la Ville et du Régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville – APP-SP-18-24
 - 6.5.4 Émission d'obligations du 11 septembre 2018
- 6.6. Loisirs, Culture et Vie communautaire
 - 6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Août 2018
 - 6.6.2 Adjudication d'un contrat de gré à gré d'acquisition d'un logiciel de gestion des activités, installations et équipements de loisir
 - 6.6.3 Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté pour les projets de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire présentés au PTI 2019
- 6.7. Urbanisme, environnement et développement durable
 - 6.7.1 Dérogation mineure DM 2018-081 afin d'autoriser la réduction du rapport plancher/terrain de 0,15 à 0,11 au 1300, boulevard Clairevue Ouest
 - 6.7.2 Dérogation mineure DM 2018-092 afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à l'arrière d'un terrain comportant un bâtiment principal et la réduction du nombre de cases de stationnement de 196 à 168 aux 1305 et 1321, rue Marie-Victorin
 - 6.7.3 à 6.7.17 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.7.18 Renouvellement de mandats au sein du comité consultatif en environnement
 - 6.7.19 Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application des règlements relevant de la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable
 - 6.7.20 Modification du document intitulé « Comité consultatif en environnement » décrivant l'organisation et le fonctionnement du comité
 - 6.7.21 Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil afin de modifier le tracé projeté du boulevard Moïse-Vincent sur le territoire de Saint-Bruno
 - 6.7.22 Imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 2 110 694 situé dans le secteur des Promenades
- 6.8. Greffe et contentieux
 - 6.8.1 Libération des fonds de garantie en assurances Biens du Regroupement Varennes-Ste-Julie pour les périodes du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013, du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 et du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.9 Travaux publics
 - 6.9.1 Interdiction de stationnement sur la rue de la Fougère
 - 6.9.2 Autorisation de signer les transactions avec la Société d'assurance automobile du Québec
 - 6.9.3 Vente aux enchères d'équipements usagés
 - 6.9.4 Confirmation de la réalisation de travaux de pavage – rue Marie-Victorin
 - 6.9.5 Entente de délégation avec la Ville de Brossard dans le cadre d'un appel d'offres relatif au contrôle de la qualité de l'eau
- 6.10 Génie - *Aucun*
- 7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
 - 7.1. Avis de motion d'un règlement modifiant le *Règlement N. 21-1 sur les nuisances* afin d'ajouter ou modifier les personnes désignées pour l'application du règlement
 - 7.2. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone MC-255 des dispositions spécifiques reliées à l'usage C7-01-01 « Vente au détail de véhicule de promenade » et d'ajouter certaines dispositions spécifiques au secteur des Promenades St-Bruno
 - 7.3. Adoption du *Premier projet de règlement URB-Z2017-004 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone MC-255 des dispositions spécifiques reliées à l'usage C7-01-01 « Vente au détail de véhicule de promenade » et d'ajouter certaines dispositions spécifiques au secteur des Promenades St-Bruno*
 - 7.4. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'ajouter aux usages spécifiquement permis de la zone CB-250, les postes d'essence et station-service, une disposition spécifique afin d'autoriser comme usage accessoire à l'usage « C1-08-01 Magasin à rayons multiples », la vente au détail de pièce, pneu, batterie ou accessoire neuf, le service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route et, d'y autoriser les projets intégrés
 - 7.5. Adoption du *Premier projet de règlement URB-Z2017-005 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter aux usages spécifiquement permis de la zone CB-250, les postes d'essence et station-service, une disposition spécifique afin d'autoriser comme usage accessoire à l'usage « C1-08-01 Magasin à rayons multiples », la vente au détail de pièce, pneu, batterie ou accessoire neuf, le service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route et, d'y autoriser les projets intégrés*

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- 7.6. Adoption du *Règlement URB-Z2017-002 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone IA-480 les projets intégrés, la réduction de l'aire d'isolement entre le bâtiment et l'allée de circulation du côté sud du bâtiment projeté et la réduction de la marge latérale à 9,5 mètres, soit une mesure inférieure à la hauteur du bâtiment*
- 7.7. Adoption du *Règlement URB-Z2017-003 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'agrandir la zone IC-582 à même la zone IA-580 et de créer la zone industrielle IA-584 à même les zones IA-580 et IA-583*
- 7.8. Adoption du *Règlement 2018-13 décrétant divers achats de véhicules et équipements municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*
8. Sujets d'agglomération
 - 8.1. Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération du 5 juillet 2018, le cas échéant – Aucun
 - 8.2. Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 30 août 2018
9. Affaires nouvelles
10. Deuxième période de questions des citoyens
11. Période d'intervention des membres du conseil
12. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018, À 18 H 30

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2018, à 18 h 30, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Négociations avec les employés cols blancs avec traitement équitable de ce groupe d'employés avec d'autres groupes;
- Complexe sportif et PTI et trois demandes dont l'emplacement du futur site au sud de la route 116, dévoilement des coûts de publicité et tenue d'un référendum sur ce projet.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué – Direction des ressources humaines - Période se terminant le 27 août 2018
- Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - Juin 2018
- Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - Juillet 2018
- Liste des remboursements autorisés de janvier à juin 2018 – Dépenses de recherche et soutien des conseillers
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 30 juin 2018
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 30 juin 2018
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 juillet 2018
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 juillet 2018

180827-4

AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 3 juillet 2018 de 3 084 832,40 \$, incluant les charges salariales de 867 798,58 \$ pour les périodes 2018-23 à 2018-27, la liste des dépôts directs pour une somme de 565 914,46 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 1 127 133,97 \$ et la liste des paiements par débit direct de 523 985,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-5

AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 1^{er} août 2018 de 3 406 179,43 \$, incluant les charges salariales de 840 678,35 \$ pour les périodes 2018-28 à 2018-31, la liste des dépôts directs pour une somme de 1 214 963,82 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 722 182,38 \$, la liste des paiements par débit direct de 628 426,58 \$ et la liste des chèques annulés pour une somme de 71,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180827-6

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS DE LA VILLE ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE - APP-SP-18-24

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de services professionnels pour l'audit des rapports financiers de la Ville et du Régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour les exercices 2018, 2019 et 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 104 914,01 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-7

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 11 SEPTEMBRE 2018 -
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 16 364 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
CM-2005-364	95 200
CM-2005-388	180 400
2008-3	3 155 400
2009-19	692 200
2012-3	113 600
2012-3	89 400
2012-5	60 900
2012-19	249 900
2013-1	297 500
2013-2	340 900
2013-3	227 100
2013-7	330 500
2013-12	330 500
2015-11	257 000
2016-11	135 000
2017-7	580 000
2017-8	100 000
2017-15	520 000
2017-17	239 500
2017-17	1 060 500
2018-1	2 500 000
2018-3	146 000
2018-3	754 000
2018-5	8 900
2018-5	104 600
2018-8	795 800
2018-8	1 204 200
2018-9	350 000
2018-10	725 000
2018-11	720 000
Total émission	16 364 000 \$

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-3, 2016-11, 2017-7, 2017-8, 2017-17, 2018-1, 2018-3, 2018-8, 2018-9, 2018-10, 2018-11, CM-2005-364, CM-2005-388, 2012-3, 2012-5 et 2009-19, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 septembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement le 11 mars et le 11 septembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Banque de Montréal, 1560, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T7 ;
8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 16 364 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2008-3, 2012-3, 2012-19, 2013-1, 2013-2, 2013-3, 2013-7, 2013-12, 2015-11, 2016-11, 2017-7, 2017-8, 2017-15, 2017-17, 2018-1, 2018-3, 2018-8, 2018-9, 2018-10, 2018-11, CM-2005-364, CM-2005-388, 2012-5, 2018-5 et 2009-19, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement N° 19 - 15 237 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 11 septembre 2018); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 à 2028, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2008-3, 2016-11, 2017-7, 2017-8, 2017-17, 2018-1, 2018-3, 2018-8, 2018-9, 2018-10 et 2018-11, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 11 septembre 2018); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2016-11, 2017-7, 2017-8, 2017-17, 2018-1, 2018-3, 2018-8, 2018-10 et 2018-11, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement N° 20 – 1 127 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 11 septembre 2018); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros CM-2005-364, CM-2005-388, 2012-3, 2012-5 et 2009-19, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-8

AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES – AOÛT 2018

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

<i>Organismes</i>	<i>Montants</i>	<i>Événements</i>	<i>Soutien technique</i>
Ligue de balle-molle des 45 ans et plus		2 ^e édition du tournoi de balle-molle des 45 ans et plus au profit de la Maison des jeunes de St-Bruno qui se tiendra le 15 septembre 2018 au parc Rabastalière.	D'autoriser gratuitement l'accès aux terrains de balle (valeur de 300 \$). Prêt de matériel : deux (2) chapiteaux (valeur de 510 \$). D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc Rabastalière (terrain 2), de midi à 22 h pour la journée du 15 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180827-9 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ D'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ACTIVITÉS, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIR

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de gré à gré d'acquisition, d'implantation, d'entretien et de maintenance d'un logiciel de gestion des activités, des installations et des équipements de loisir, à l'entreprise Logiciels Sport-plus inc. pour un montant approximatif de 88 445,91 \$, incluant les taxes nettes, et représentant les frais d'implantation et de développement et les frais récurrents annuels et de contingence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-10 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LES PROJETS DE LA DIRECTION DU LOISIR, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE PRÉSENTÉS AU PTI 2019

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approprier une somme de 246 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté pour le financement des projets suivants :

- | | |
|---|------------|
| - Plan directeur des pistes cyclables - Projets à réaliser (19-LO-02 2019) | 200 000 \$ |
| - Entrepôt – Projet 5S (19-LO-10) | 25 000 \$ |
| - Remplacement des équipements de son et éclairage au centre Marcel-Dulude (19-LO-12) | 21 000 \$ |

Votes pour : 5

Vote contre : 1 (Marilou Alarie)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

180827-11 DÉROGATION MINEURE DM 2018-081 AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DU RAPPORT PLANCHER/TERRAIN DE 0,15 À 0,11 AU 1300, BOULEVARD CLAIREVUE OUEST

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-081, déposée par monsieur Jacques DeLarochelière, pour et au nom de ISAAC Instruments inc., pour autoriser la réduction du rapport plancher/terrain de 0,15 à 0,11 au 1300, boulevard Clairevue Ouest, et ce, conformément à la résolution 180613.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 13 juin 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180827-12 **DÉROGATION MINEURE DM 2018-092 AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL À L'ARRIÈRE D'UN TERRAIN COMPORTANT UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT DE 196 À 168 AUX 1305 ET 1321, RUE MARIE-VICTORIN**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-092, déposée par monsieur Bernard Armand, pour et au nom de Portes et Fenêtres Verdun, pour autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à l'arrière d'un terrain comportant un bâtiment principal et la réduction du nombre de cases de stationnement de 196 à 168 aux 1305 et 1321, rue Marie-Victorin, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, et ce, conformément à la résolution 180725.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 25 juillet 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-13 **APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution du comité consultatif d'urbanisme adoptée pour chacun de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-14 **RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de renouveler les mandats de madame Marie-Pierre Trahan au siège n° 9 et de messieurs Yves Dubuc au siège n° 6 et Bryan Osborne au siège n° 7 au sein du comité consultatif en environnement, pour une période de deux (2) ans, se terminant le 27 août 2020.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de scinder la présente résolution en trois (3) afin de voter sur chacun des membres du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-15 **RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de renouveler le mandat de madame Marie-Pierre Trahan au siège n° 9 au sein du comité consultatif en environnement, pour une période de deux (2) ans, se terminant le 27 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180827-16 RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de renouveler le mandat de monsieur Yves Dubuc au siège n° 6 au sein du comité consultatif en environnement, pour une période de deux (2) ans, se terminant le 27 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-17 RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de renouveler le mandat de monsieur Bryan Osborne au siège n° 7 au sein du comité consultatif en environnement, pour une période de deux (2) ans, se terminant le 27 août 2020.

Votes pour : 5

Vote contre : 1 (Marilou Alarie)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

180827-18 NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU :

- De nommer le Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable, la Chef de division réglementation, permis et inspections, le conseiller en urbanisme ainsi que les inspecteurs en bâtiment à titre de « fonctionnaire désigné » responsables de l'administration et de l'application des divers règlements relevant de cette division, notamment, et sans en restreindre la portée le *Règlement de zonage URB-Z2017*, le *Règlement de construction URB-C2018*, le *Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017*, le *Règlement de lotissement URB-L20017*, le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale URB-PIIA2009*, le *Règlement relatif aux usages conditionnels URB-UC2018*, le *Règlement sur les dérogations mineures URB-DM2015*, le *Règlement 2010-19 établissant des normes relatives aux logements*, le *Règlement N.21-1 sur les nuisances*, le *Règlement B. 18-1 sur les branchements à l'égout et à la conduite d'eau*, le *Règlement SB-2004-21 concernant les nuisances par le bruit et pourvoyant à les supprimer*, le *Règlement E. 1-1A concernant l'utilisation de l'eau potable* et le *Règlement 2011-10 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée*;
- De nommer le Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable, la Chef de division de l'environnement, la chargée de projet en environnement ainsi que l'inspectrice en environnement à titre de « fonctionnaire désigné » responsables de l'administration et de l'application des divers règlements relevant de cette division, notamment, et sans en restreindre la portée, le *Règlement 2007-13 sur l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes*, le *Règlement 2008-23 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Ville*, le *Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM*, le *Règlement E. 1-1A*

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

concernant l'utilisation de l'eau potable, le Règlement 2010-5 concernant la collecte des résidus verts dans les limites de la Ville, le Règlement 2014-16 relatif à la collecte des déchets ultimes, le Règlement N.21-1 sur les nuisances, le Règlement 2017-14 relatif à la distribution des sacs d'emplettes sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ainsi que le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-19 MODIFICATION DU DOCUMENT INTITULÉ « COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT » DÉCRIVANT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de modifier le document intitulé « Comité consultatif en environnement » relatif à l'organisation et au fonctionnement du comité consultatif en environnement du 14 avril 2014, le tout tel qu'il appert des recommandations formulées lors de ses rencontres tenues les 21 septembre 2017 et 21 juin 2018 par l'adoption de ses résolutions n° CCE 170921-3 et CCE 180621-3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-20 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ PROJETÉ DU BOULEVARD MOÏSE-VINCENT SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BRUNO

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de demander à l'agglomération de Longueuil de procéder à une modification des cartes du Schéma d'aménagement et de développement en vigueur pour revoir le tracé projeté du futur boulevard Moïse-Vincent sur le territoire de Saint-Bruno-de-Montarville, tel qu'il appert du plan intitulé « Figure 5 : Prolongement du boulevard Moïse-Vincent tel qu'illustré au SAD et autres connexions possibles vers les secteurs adjacents », de la page 13 du PPU du secteur des Promenades du mois d'avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-21 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES SUR LE LOT 2 110 694

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 2 110 694 situé dans le secteur des Promenades (PPU des Promenades), conformément aux dispositions des articles 69 et ss. de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., ch. E-24);

De procéder à l'acquisition de gré à gré de ce lot inclus dans l'aire de conservation planifiée dans le cadre du projet de « Écoquartier Saint-Bruno » prévu au PPU des Promenades dans les 6 mois suivants l'adoption de la présente résolution ou, à défaut, de procéder à l'expropriation de ce lot; et

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

D'autoriser la société Condo-Loge inc. à présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande de certificat d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, ch. Q-2) auprès du MDDELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-22 **LIBÉRATION DES FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT VARENNES-STE-JULIE POUR LES PÉRIODES DU 1^{er} DÉCEMBRE 2012 AU 1^{er} DÉCEMBRE 2013, 1^{er} DÉCEMBRE 2013 AU 1^{er} DÉCEMBRE 2014 ET 1^{er} DÉCEMBRE 2015 AU 1^{er} DÉCEMBRE 2016**

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat desdits fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes-Ste-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-23 **INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE DE LA FOUGÈRE**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU de permettre le stationnement pour une période de 10 minutes maximum face aux boîtes aux lettres, à 3 mètres en amont et en aval de ces dernières, qui sont situées devant le 3085, rue de la Fougère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-24 **AUTORISATION DE SIGNER LES TRANSACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs aux renouvellement, remplacement ou cessation d'immatriculation du parc de véhicules de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville auprès de la Société d'assurance automobile du Québec :

- Mme Claudia Mercille, analyste aux approvisionnements
Division de l'approvisionnement
Direction des finances
- M. Marc-Olivier LeBlanc, chef de division
Division de l'approvisionnement
Direction des finances
- M. Maurice Maheu, chef de division
Division de l'administration
Direction des travaux publics
- M. Patrice Marceau, contremaître
Division des ressources matérielles
Direction des travaux publics

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180827-25 **VENTE AUX ENCHÈRES D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de mandater les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée pour procéder à la vente des véhicules et équipements usagés de la Direction des travaux publics, incluant leurs accessoires; et

D'autoriser le contremaître aux ressources matérielles à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document ou contrat afférent pour donner suite à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-26 **CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE – RUE MARIE-VICTORIN**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux mécanisés de la chaussée sur la rue Marie-Victorin, le tout au montant subventionné de 8 170 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

De confirmer que les travaux ont été exécutés en 2018 au coût de 55 527,32 \$ incluant les taxes nettes applicables, conformément aux vérifications requises, et ce, pour cette route qui est de compétence municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-27 **ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LA VILLE DE BROSSARD DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF AU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU :

- De confirmer l'adhésion de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au regroupement d'achats pour les services professionnels en analyse d'eau potable, conformément à l'article 29.5 de la Loi sur les cités et villes;
- De confier à la Ville de Brossard, le mandat de procéder en son nom et au nom des villes de Saint-Lambert et Boucherville au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé pour se procurer les services professionnels en analyse d'eau potable nécessaire aux activités de la Ville;
- De confier à la Ville de Brossard le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication du contrat; et
- De s'engager à respecter les termes du contrat qu'adjugera la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-28 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N. 21-1 SUR LES NUISANCES AFIN D'AJOUTER OU MODIFIER LES PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

La conseillère Caroline Cossette donne avis de motion d'un règlement modifiant le *Règlement N. 21-1 sur les nuisances* afin d'ajouter ou modifier les personnes désignées pour l'application du règlement, et en fait la présentation.

180827-29 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER AU TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE MC-255 DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELIÉES À L'USAGE « C7-01-01 VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULE DE PROMENADE » ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DES PROMENADES ST-BRUNO

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion d'un règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone MC-255 des dispositions spécifiques reliées à l'usage « C7-01-01 Vente au détail de véhicule de promenade » et d'ajouter certaines dispositions spécifiques au secteur des Promenades St-Bruno, et en fait la présentation.

180827-30 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER AU TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE MC-255 DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELIÉES À L'USAGE « C7-01-01 VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULE DE PROMENADE » ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DES PROMENADES ST-BRUNO

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-004 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone MC-255 des dispositions spécifiques reliées à l'usage « C7-01-01 Vente au détail de véhicule de promenade »* et d'ajouter certaines dispositions spécifiques au secteur des Promenades St-Bruno, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-31 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER AUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS DE LA ZONE CB-250, LES POSTES D'ESSENCE ET STATION-SERVICE, UNE DISPOSITION SPÉCIFIQUE AFIN D'AUTORISER COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE « C1-08-01 MAGASIN À RAYONS MULTIPLES », LA VENTE AU DÉTAIL DE PIÈCE, PNEU, BATTERIE OU ACCESSOIRE NEUF, LE SERVICE DE RÉPARATION MÉCANIQUE, ESTIMATION, REMPLACEMENT DE PIÈCE, POSE D'ACCESSOIRE, TRAITEMENT ANTIROUILLE POUR VÉHICULE DE PROMENADE, CYCLOMOTEUR, MOTOCYCLETTTE, MOTONEIGE OU VÉHICULE HORS ROUTE ET, D'Y AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion d'un règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'ajouter aux usages spécifiquement permis de la zone CB-250, les postes d'essence et station-service, une disposition spécifique afin d'autoriser comme usage accessoire à l'usage « C1-08-01 Magasin à rayons multiples », la vente au détail de pièce, pneu, batterie ou accessoire neuf, le service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route et, d'y autoriser les projets intégrés, et en fait la présentation.

180827-32

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER AUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS DE LA ZONE CB-250, LES POSTES D'ESSENCE ET STATION-SERVICE, UNE DISPOSITION SPÉCIFIQUE AFIN D'AUTORISER COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE « C1-08-01 MAGASIN À RAYONS MULTIPLES », LA VENTE AU DÉTAIL DE PIÈCE, PNEU, BATTERIE OU ACCESSOIRE NEUF, LE SERVICE DE RÉPARATION MÉCANIQUE, ESTIMATION, REMPLACEMENT DE PIÈCE, POSE D'ACCESSOIRE, TRAITEMENT ANTIROUILLE POUR VÉHICULE DE PROMENADE, CYCLOMOTEUR, MOTOCYCLETTTE, MOTONEIGE OU VÉHICULE HORS ROUTE ET, D'Y AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-005 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter aux usages spécifiquement permis de la zone CB-250, les postes d'essence et station-service, une disposition spécifique afin d'autoriser comme usage accessoire à l'usage « C1-08-01 Magasin à rayons multiples », la vente au détail de pièce, pneu, batterie ou accessoire neuf, le service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route et, d'y autoriser les projets intégrés*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-33

ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-002 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER AU TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE IA-480 LES PROJETS INTÉGRÉS, LA RÉDUCTION DE L'AIRE D'ISOLEMENT ENTRE LE BÂTIMENT ET L'ALLÉE DE CIRCULATION DU CÔTÉ SUD DU BÂTIMENT PROJETÉ ET LA RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE À 9,5 MÈTRES, SOIT UNE MESURE INFÉRIEURE À LA HAUTEUR DU BÂTIMENT

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-002 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone IA-480 les projets intégrés, la réduction de l'aire d'isolement entre le bâtiment et l'allée de circulation du côté sud du bâtiment projeté et la réduction de la marge latérale à 9,5 mètres, soit une mesure inférieure à la hauteur du bâtiment*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180827-34 **ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-Z2017-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE IC-582 À MÊME LA ZONE IA-580 ET DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE IA-584 À MÊME LES ZONES IA-580 ET IA-583**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement URB-Z2017-003 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'agrandir la zone IC-582 à même la zone IA-580 et de créer la zone industrielle IA-584 à même les zones IA-580 et IA-583*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180827-35 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-13 DÉCRÉTANT DIVERS ACHATS DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2018-13 décrétant divers achats de véhicules et équipements municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 5 JUILLET 2018

Aucun rapport spécifique de la dernière séance ordinaire puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

180827-36 **SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 30 AOÛT 2018**

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU que le conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville exprime l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 30 août 2018 :

Sujet	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-180830-2.3 Approbation du rapport d'activités et financier 2017-2018 faisant suite au protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (SD-2018-2431)	X		
CA-180830-2.4 Appui à la Semaine de la sécurité publique ferroviaire (SD-2018-2649)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-180830-4.1 Autorisation à la trésorière d'inscrire au rapport financier 2018 les affectations au poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (SD-2018-2236)	X		
CA-180830-4.2 Autorisation de verser à la Ville de Longueuil une compensation financière pour l'utilisation d'un terrain aux fins d'y établir un écocentre et affectation du fonds d'immobilisation afin de prévoir les crédits requis à cette fin (SD-2018-2263)		X	
CA-180830-4.3 Autorisation de virements budgétaires et affectation de la réserve statutaire apparaissant sur la liste du 24 juillet 2018 préparée par la Direction des finances (SD-2018-2491)	X		
CA-180830-4.5 Autorisation de verser une somme à la Ville de Brossard dans le cadre d'un projet-pilote en parrainage professionnel en lien avec le protocole d'entente Mobilisation-Diversité 2017-2019 conclu entre la Ville de Longueuil dans l'exercice de ses compétences et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion (SD-2018-2614)	X		
CA-180830-6.1 Dépassement de coûts au contrat APP-14-117 (2014-AGG207-1) pour la fourniture et le transport de conteneurs pour l'écocentre desservant les secteurs de Brossard et de Saint-Hubert (option B) (SD-2018-1945)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-180830-6.2 Adjudication de la partie du contrat APP-18-109 (2018-TP531) pour l'exécution de travaux d'entretien sanitaire et pour la fourniture d'un service de premier intervenant en cas d'alarme incendie pour le bâtiment situé au 100, place Charles-Le Moyne ainsi que pour les cinq passerelles adjacentes, relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2018-2077)</p>	X		
<p>CA-180830-6.4 Modification de la résolution CA-180614-6.5 intitulée Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-16-022 (2016-GEN-600) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis, la réalisation d'études préliminaires ainsi que la surveillance de divers travaux à être réalisés dans les usines d'eau potable et d'eaux usées, requise afin de réaliser une étude préliminaire pour la réhabilitation ou le remplacement de l'usine de production d'eau potable locale et appropriation du fonds de développement immobilier (SD-2018-2383)</p>	X		
<p>CA-180830-6.5 Adjudication du contrat APP-18-070 pour la fourniture de services de nettoyage et d'inspection de vêtements de protection individuelle pour le Service de sécurité incendie (SD-2018-2423)</p>	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-180830-6.6 Adjudication du contrat APP-18-190 (2018-BAT-902) pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation d'études préparatoires et de plans et devis, requis pour l'exécution de travaux de construction de la caserne 44 et du centre de formation situés sur le boulevard Matte (SD-2018-2464)</p>	X		
<p>CA-180830-6.7 Adjudication du contrat APP-18-144 (2018-BAT-816) pour la fourniture, la livraison et le déchargement d'une remise pour résidus domestiques dangereux à l'écocentre Marie-Victorin (SD-2018-2486)</p>	X		
<p>CA-180830-6.8 Adjudication du contrat APP-18-192 (2018-GDE-504) pour la fourniture et la livraison d'hydroxyde de sodium au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2018-2496)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>
<p>CA-180830-6.9 Adjudication du contrat APP-18-189 (2018-BAT-903) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'études préparatoires et de plans et devis, requis pour l'exécution de travaux de construction de la caserne 44 et du centre de formation situés sur le boulevard Matte (SD-2018-2569)</p>	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-180830-8.3 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et l'École d'administration et de secrétariat de la Rive-Sud inc., faisant affaires sous le nom Collège de comptabilité et de secrétariat du Québec, campus de Longueuil inc., concernant la vérification des déclarations d'antécédents judiciaires des personnes appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs (SD-2018-2060)</p>	X		
<p>CA-180830-8.5 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil concernant une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels d'auditeurs indépendants (SD-2018-2388)</p>	X		
<p>CA-180830-8.6 Approbation d'une entente de délégation à intervenir entre la Ville et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (SD-2018-2482)</p>	X		
<p>CA-180830-8.7 Adoption du Règlement CA-2018-285 modifiant le Règlement CA-2012-185 constituant un fonds de roulement (SD-2018-2543)</p>	X		

ADOPTÉE À 'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Mise en application et respect des règlements adoptés par le conseil tel que sur les animaux domestiques, garderie privée en milieu familial, nuisance telle que le bruit dans un quartier résidentiel – Installation de photo-radars en milieu urbain et surveillance policière pour la vitesse autour du carrefour giratoire;
- Infiltration d'agent à la bibliothèque.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Nomination au sein du comité consultatif en environnement et indépendance politique / Invitation au vernissage des artistes Pierre Klein et Pierre Clarvé du 9 septembre au Vieux Presbytère / Suivi de la demande du conseil municipal auprès de la ministre du MDDELCC pour la protection du ginseng à 5 folioles dans le Boisé des Hirondelles (la conseillère Marilou Alarie);
- Palmarès du mensuel MoneySense – Saint-Bruno meilleure ville au Canada pour élever des enfants et 4^e pour l'ensemble des critères pour la qualité de vie / Tenue de la Fête de clôture des parcs le 18 août (le conseiller Vincent Fortier);
- Visite du marché public où micro entreprises sont à découvrir / Tenue du circuit des arts les 22 et 23 septembre avec exposition à la bibliothèque pour son lancement (la conseillère Caroline Cossette);
- Projets à venir dans le secteur des Promenades St-Bruno / Tournoi de golf de la municipalité tenu le 21 août dans le cadre du 100^e anniversaire du Mount Bruno Country Club et mot de félicitations au comité organisateur (le conseiller Martin Guevremont);
- Tenue d'une consultation sur le transport en commun cet automne sur la refonte des circuits et nouveau service d'autobus sur la route 116 corridor est/ouest (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Fête de clôture des parcs tenue le 18 août / Tournoi de golf de la municipalité dans le cadre du 100^e anniversaire du Mount Bruno Country Club avec profits aux œuvres des Petits Bonheurs et Les Amis Soleil / Programmes des Fleurons du Québec 2019 / Tenue du marché public jusqu'au 29 septembre / Précisions sur le futur complexe sportif / Tenue du déjeuner du maire le 1^{er} septembre à la bibliothèque municipale / Réfection de la rue Montarville (le maire Martin Murray).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 20 h 40.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-126	2250, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	Modification de deux enseignes murales et d'une enseigne directionnelle et l'ajout d'une enseigne détachée	D'approuver la demande de PIIA 2017-126, sous réserve d'installer une brique comportant la même couleur que le bâtiment principal pour la base de l'enseigne détachée, et ce, conformément à la résolution 180725.13 du CCU.
PIIA 2018-074	2060, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier	Installation d'une antenne de télécommunication	De refuser la demande de PIIA 2018-074, en raison qu'elle ne respecte pas de façon satisfaisante les critères énoncés à la résolution 180725.24 du CCU.
PIIA 2018-076	1308, rue Roberval	Modification de deux enseignes murales	D'approuver la demande de PIIA 2018-076, sous réserve d'apposer directement le lettrage sur le mur de brique sauf si l'enregistrement officiel comprend le fond noir, et ce, conformément à la résolution 180725.14 du CCU.
PIIA 2018-077	1300, boulevard Clairevue Ouest	Construction d'un nouveau bâtiment industriel	D'approuver le PIIA 2018-077, sous réserve d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-081 qui aurait pour effet d'autoriser la réduction du rapport plancher/terrain de 0,15 à 0,11, et ce, conformément à la résolution 180613.13 du CCU.
PIIA 2018-080	605, rue Des Rivières	Agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage	D'approuver le PIIA 2018-080 conformément à la résolution 180725.12 du CCU.
PIIA 2018-082	1725, des Érables	Agrandissement du bâtiment principal	D'approuver le PIIA 2018-082 conformément à la résolution 180725.15 du CCU.
PIIA 2018-084 modifiant le PIIA 2018-041	700, boulevard des Promenades	Réfection des façades de l'ancien Sears	D'approuver le PIIA 2018-084 modifiant le PIIA 2018-041 conformément à la résolution 180725.10 du CCU.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2018-085	1100, rue Parent	Modification de la façade principale par l'ajout d'une porte, des fenêtres et d'un auvent ainsi que l'ajout d'une porte sur la façade latérale gauche	D'approuver le PIIA 2018-085 conformément à la résolution 180725.19 du CCU.
PIIA 2018-086	1305 et 1321, rue Marie-Victorin	Construction d'un nouveau bâtiment industriel	<p>D'approuver la demande de PIIA 2018-086, sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-092 qui aurait pour effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à l'arrière d'un terrain comportant un bâtiment principal et la réduction du nombre de cases de stationnement requis; - D'assurer un éclairage garantissant la sécurité et mettant en valeur les bâtiments et les aménagements; - De camoufler visuellement les équipements mécaniques, électriques et de télécommunication sur un toit ou au sol, des voies de circulation adjacentes; - De prévoir des mesures de protection pour les arbres existants lors des travaux de construction; <p>conformément à la résolution 180725.20 du CCU.</p>
PIIA 2018-087	1481, rue Montarville	Installation d'une nouvelle enseigne murale	D'approuver le PIIA 2018-087 conformément à la résolution 180725.18 du CCU.
PIIA 2018-088	1190 à 1194, rue Cadieux	Réfection du parement extérieur de brique et du revêtement léger ainsi que le remplacement des fenêtres, des garde-corps des balcons et des fascias	D'approuver le PIIA 2018-088 conformément à la résolution 180725.16 du CCU.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2018-089	1200 à 1204, rue Cadieux	Réfection du parement extérieur de brique et du revêtement léger ainsi que le remplacement des fenêtres, des garde-corps des balcons et des fascias	D'approuver le PIIA 2018-089 conformément à la résolution 180725.17 du CCU.
PIIA 2018-091	1060, rue Parent	Construction d'un nouveau bâtiment industriel	D'approuver le PIIA 2018-091, sous réserve de présenter un plan d'aménagement paysager complet à une rencontre ultérieure pour approbation et d'assurer que les équipements mécaniques, électriques et de télécommunication sur un toit ou au sol soient visuellement camoufler des voies de circulation adjacentes, conformément à la résolution 180725.21 du CCU.
PIIA 2018-094	1311, rue Marie-Victorin	Réfection du parement extérieur, le réaménagement du terrain et l'aménagement paysager	<p>D'approuver la demande de PIIA 2018-094, sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'installer un revêtement extérieur identique aux revêtements du nouveau bâtiment en termes de matériau et couleur, soit le produit Norex L. vertical Gris Rigel 2 (gris foncé) pour les murs et que l'ensemble des portes du bâtiment soit de couleur argent métallisé (gris pâle); - D'assurer un éclairage garantissant la sécurité et mettant en valeur les bâtiments et les aménagements; - De camoufler visuellement les équipements mécaniques, électriques et de télécommunication sur un toit ou au sol, des voies de circulation adjacentes; - De prévoir des mesures de protection pour les arbres existants lors des travaux de construction; - De prévoir un jeu ou couleur de matériaux notamment sur la façade donnant sur la rue Marie-Victorin afin de souligner le caractère architectural du bâtiment et d'éviter une façade trop linéaire et uniforme; <p>conformément à la résolution 180725.22 du CCU.</p>

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2018-095	1485, rue Montarville	Installation d'une enseigne murale	D'approuver le PIIA 2018-095 conformément à la résolution 180725.23 du CCU.